

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 novembre 2022

n° 170-22 C

Objet : RS - Précisions sur le poste et le recrutement de responsable des équipements d'accueil des gens du voyage à la direction de l'urbanisme et du développement local

- date de convocation le 04 novembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevard, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 48

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaïs - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Alexandra Turnar
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Thierry Tournier

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Jean-François Beccu à Christelle Favetta-Sieyes - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Jimmy Bâabâa - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Cordier à Aloïs Chassot - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Alain Gaget à Hélène Jacquemin - de Laïla Karoui à Jean-Maurice Venturini - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Aurélie Le Meur à Marie Bénévise - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Benoît Perrotton à Michel Dyen - de Claire Plateaux à Arthur Boix-Neveu - de Farid Rezzak à Florence Bourgeois - de Walter Sartori à Alexandra Turnar - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Céline Vernaz à Brigitte Bochaton

• conseillers excusés : 15

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 10 novembre 2022

délibération n° 170-22 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement de responsable des équipements d'accueil des gens du voyage à la direction de l'urbanisme et du développement local**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, indique que le poste de responsable des équipements d'accueil des gens du voyage à la direction de l'urbanisme et du développement local est à pourvoir.

Ce poste est chargé de mettre en œuvre le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage et d'organiser, développer, structurer et sécuriser la gestion des équipements d'accueil des gens du voyage.

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **confirme** que le poste de responsable des équipements d'accueil des gens du voyage à la direction de l'urbanisme et du développement local est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des rédacteurs. Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement :

Catégorie B – cadre d'emplois des rédacteurs.

Missions confiées à l'agent :

Encadrer et manager le service équipement d'accueil des gens du voyage

- Organiser la politique en matière d'accueil des gens du voyage dans le cadre du Schéma départemental et des orientations définies par les élus.
- Superviser les procédures en lien avec la responsable administrative (conventions de mise à disposition, contrats d'occupation...).
- Animer les commissions.

Structurer et organiser les interventions de Grand Chambéry dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage : grands rassemblements, aires d'accueil (population itinérante), terrains familiaux (sédentaires)

- Participer à l'élaboration du Schéma départemental dans ses différentes dimensions et à sa mise en œuvre en définissant pour chaque type d'équipement le mode de gestion le plus adapté.
- Coordonner les interventions avec l'ensemble des acteurs et les directions opérationnelles de Grand Chambéry.
- Renforcer les partenariats institutionnels.
- Organiser la délégation de gestion de certains terrains familiaux à un prestataire.
- Apporter les éléments de programme permettant au service financier l'élaboration et le suivi du budget.

Organiser et superviser la gestion locative des équipements gérés en régie par les collaborateurs ou délégués et proposer toutes les solutions d'ajustement.

Définir avec les directions opérationnelles les programmes de travaux

- Élaborer le programme des aménagements et mettre en place la concertation avec les familles concernées.
- Définir les besoins fonciers et engager les démarches avec l'appui du prospecteur foncier.

Rémunération de l'emploi :

Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des rédacteurs selon expérience.

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- formation de niveau Bac +2,
- expérience professionnelle en gestion d'équipements,
- connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales,
- maîtrise des procédures de gestion,
- capacité à élaborer un programme d'aménagement,
- capacité à développer des outils de pilotage et de suivi,
- aptitude au travail en mode projet, à la négociation,
- sens du dialogue dans la relation avec le public et capacité de médiation,
- Maîtrise de l'outil informatique,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **170-22 C**

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement de responsable des équipements d'accueil des gens du voyage à la direction de l'urbanisme et du développement local

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 22 novembre 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221122-lmc1H28378H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28378H1

Date de transmission en Préfecture : 22 novembre 2022

Date de réception en Préfecture : 22 novembre 2022

Publication sur le site internet: mercredi 23 novembre 2022